

Collecte 2016 de la taxe d'apprentissage

Orientez nos jeunes vers les voies de la réussite !

L'Association pour le Développement des Relations Education Entreprise (ADREE) est mobilisée auprès des jeunes pour leur faire découvrir l'entreprise et les orienter vers les métiers qui recrutent.



ADREE

Association pour le Développement des Relations Education Entreprise (loi 1901) Créée par le MEDEF en 2000, ADREE a pour objet social de contribuer au développement des relations entre le monde éducatif et l'entreprise.

L'association est inscrite dans la liste nationale des 33 organismes habilités pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers. (Arrêté du 24 novembre 2015)

Faites bénéficier l'ADREE de votre taxe d'apprentissage !

Sur votre bordereau de taxe d'apprentissage, indiquez dans le paragraphe « Affectation aux établissements d'enseignements », le nom et les coordonnées de l'ADREE :

Association pour le Développement des Relations Éducation-Entreprise
55 avenue Bosquet, 75007 Paris

N° SIREN 504 718 933 000 14 - Enregistrement Préfecture d'Ile de France :
ASS 160993 P

Contact : **Sandrine Javelaud** - sjavelaud@medef.fr - 01.53.59.18.29

／ Contact / Carte de visite